

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE1626

présenté par  
M. Démoulin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article L. 412-6 du code des procédures civiles d'exécution, les mots : « du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année jusqu'au 31 mars de l'année suivante » sont remplacés par les mots : « du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit alors de prendre en compte la durée maximum de la trêve hivernale sur tout le territoire comme indice de référence pour les décisions de justice relatives aux expulsions locatives.